Cohésion sociale: pauvreté et exclusion sociale, rapport conjoint sur l'inclusion sociale

2002/2051(COS) - 10/10/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du premier rapport sur les politiques d'inclusion sociale des États membres.
CONTENU : Ce rapport décrit la situation actuelle et les principaux enjeux des politiques en matière de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'UE, à l'aide d'une batterie commune d'indicateurs sociaux et d'un large éventail d'exemples d'actions entreprises par les États membres. Il sert de tremplin au renforcement des politiques et des programmes dans l'UE à travers la coopération entre les États membres et, en particulier, l'échange de bonnes pratiques. Cette coopération sera encouragée par le nouveau programme sur l'exclusion sociale approuvé le 18 septembre 2001 et doté de 75 mios EUR sur cinq ans (se reporter à la fiche de procédure COD/2000/0157). Le rapport confirme que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale reste un enjeu majeur pour l'Union européenne. 18% de la population de l'UE, soit plus de 60 millions de personnes, sont menacées par la pauvreté et environ la moitié d'entre elles vivent dans une situation de pauvreté durable. Les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les chômeurs et les familles monoparentales sont particulièrement exposées au risque de pauvreté. Le taux de pauvreté relative (proportion d'individus vivant sous un seuil de 60% du revenu national médian) varie considérablement d'un État membre à l'autre, soit de 8% au Danemark à 23% au Portugal. Le rapport identifie un ensemble de facteurs de risque qui accroissent le danger de pauvreté. Ce sont le chômage de longue durée; les revenus insuffisants sur une longue période, l'emploi de qualité médiocre; le manque de qualifications et l'arrêt précoce de la scolarité; l'appartenance à une famille vulnérable à l'exclusion sociale; un handicap; une mauvaise santé; la toxicomanie et l'alcoolisme; l'appartenance à une région souffrant de désavantages multiples; les conditions de logement précaires et l'absence de logement; l'immigration, l'origine ethnique et le risque de discrimination raciale. Toutefois, le rapport met en garde contre d'autres risques potentiels pour les personnes particulièrement vulnérables et souvent mal identifiés : ces changements sont la transformation du marché du travail résultant de la mondialisation, la méconnaissance des technologies de l'information et des communications, source de la "fracture numérique" entre personnes au fait des nouvelles technologies et des personnes mises à l'écart de ces progrès, les changements démographiques caractérisés par un nombre croissant de gens qui vivent plus vieux et la baisse du taux de natalité, une tendance croissante à la diversité ethnique, culturelle et religieuse alimentée par des flux de migration internationaux et une plus grande mobilité au sein de l'Union, le changement de la structure des ménages en raison de la multiplication des séparations familiales et d'une disparition progressive du caractère institutionnel de la vie de famille et l'évolution du rôle des hommes et des femmes. Dans ce contexte, le rapport identifie huit enjeux majeurs traités à des degrés divers par la plupart des États membres: 1) développer un marché du travail favorable à l'inclusion et faire de l'emploi un droit et une possibilité pour tous; 2) garantir des ressources et des revenus adéquats permettant un niveau de vie décent; 3) lutter contre le handicap éducatif; 4) préserver la solidarité familiale et protéger les droits de l'enfant; 5) donner un logement décent à tous; 6) garantir l'égalité d'accès à des services de qualité (services de santé, de transports, de garde, de loisirs, services sociaux, culturels et juridiques) et investir dans ces services; 7) améliorer la diffusion des services; 8) régénérer les régions souffrant de désavantages multiples. Le rapport indique que l'effort déployé par les États membres pour définir une approche stratégique et intégrée de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, associée à la fixation d'objectifs à moyen et long terme, varie considérablement d'un État membre à l'autre. Il cite notamment les plans d'action nationaux des Pays-Bas, du Danemark et de la France comme bons exemples d'approche stratégique. Parallèlement, le rapport rappelle l'intérêt de se fonder sur une base commune d'indicateurs sociaux pour pouvoir progresser dans ce domaine. Des efforts tout particuliers sont intervenus dans ce domaine afin de définir un ensemble commun d'indicateurs couvrant les principaux aspects de la pauvreté monétaire. Les principaux indicateurs sont le niveau, la persistance, l'ampleur, l'évolution dans le temps, ainsi que les principales ventilations par sexe, âge, types de ménage et profession. À ces éléments s'ajoute l'aspect multidimensionnel de la pauvreté défini par des indicateurs clés comme l'emploi, le logement, la santé et

l'éducation - domaine considéré comme prioritaire par les États membres dans leurs plans d'action nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Actuellement, un accord existe sur la plupart de ces indicateurs mais des travaux sont encore attendus pour fixer la liste définitive des indicateurs communs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui doivent être approuvés par le Sommet de Laeken (décembre 2001).